

**Demandes de dérogations mineures
en vertu de l'article 45 de la Loi sur l'aménagement du territoire**

Mercredi 17 mars 2021

13 h

Dossiers : D08-02-20/A-00326, D08-02-20/A-00327
Propriétaire : Samin Investments Limited
Adresse : 692 (692A), (692B), rue Crystal
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : lot 56, plan enregistré 4M-100
Zonage : Résidentiel
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire a présenté des demandes d'autorisation (D08-01-20/B-00374 et D08-01-20/B-00375) qui, si elles sont approuvées, auront comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les parcelles proposées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures décrites ci-après :

A-00326 : 692A, rue Crystal, parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire, maison jumelée proposée

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 7,66 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 9 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie du lot à 233,7 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 270 mètres carrés.

A-00326 : 692B, rue Crystal, parties 3 et 4 du plan 4R préliminaire, maison jumelée proposée

- c) Permettre la réduction de la largeur du lot à 7,66 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 9 mètres.
- d) Permettre la réduction de la superficie du lot à 233,7 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 270 mètres carrés.

LES DEMANDES indiquent que la propriété fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation précitées en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire.